

20 bougies pour T.M.A. !

Premier cabinet d'avocat français à s'installer à Hong-Kong, Thomas Mayer & Associés a fêté ses 20 ans le 27 janvier dernier. Une aventure professionnelle et humaine conduite par Eric Jean Thomas et Eric Mayer.

Par Philippe Dova

« Je suis très heureux de célébrer cet anniversaire ce soir à vos côtés et nous sommes fiers de vous avoir comme cabinet d'avocats conseil au Consulat général de France de Hong-Kong et Macao depuis plus de dix ans. Avec plus de quarante personnes dont vingt avocats, vous êtes aujourd'hui le plus important cabinet français installé en Chine, votre brillant travail au cours de ces vingt ans a permis d'aider de nombreuses entreprises françaises à s'installer en Chine ainsi qu'à des sociétés chinoises à s'installer en France. Je vous souhaite beaucoup de bonheur et de succès pour les vingt prochaines années ! » déclarait Eric Berté, Consul général de France en s'adressant aux deux



Le Consul général de France avec Eric Jean Thomas

associés en ouverture de la soirée anniversaire dans les salons du Kee Club. Un témoignage et une reconnaissance officiels pour le travail de T.M.A. au cours de ces vingt dernières années. « Je souhaiterais remercier toute l'équipe de T.M.A. et en particulier mon associé magique Eric Mayer. Ensemble en vingt ans nous avons surmonté la rétrocession de Hong-Kong à la Chine, les crises financières et le S.R.A.S. ... » soulignait Eric Jean Thomas dans son discours. Pour lui, ouvrir un cabinet français à Hong-Kong il y a vingt ans en créant ensuite une antenne à Paris, relevait du défi, à une époque où les grands cabinets parisiens effectuaient le chemin inverse ! « Ils étaient nombreux à l'époque à commencer à s'implanter, je ne pouvais pas rivaliser et me suis décidé à venir à Hong-Kong. Pour cela, il fallait d'abord connaître le droit anglais ! Je l'avais étudié et même enseigné à l'université et cette installation n'était donc pas insurmontable pour moi. J'ai fait le

pari, j'avais pris une assurance prospection avec la COFACE que j'ai ensuite remboursée intégralement. J'avais commencé à travailler avec la Chine par l'intermédiaire du comité France Chine du CNPF. Ils avaient eu besoin d'avocats essentiellement pour les Chinois qui venaient faire les premières affaires en France. Ces derniers arrivaient en France par délégations mais n'avaient aucun conseil juridique, ni Chinois, ni Français. Le premier dossier que j'ai traité était l'achat d'une ancienne aciérie vendue par un groupe français à des Chinois. J'ai beaucoup travaillé à l'international, j'ai trouvé la Chine très intéressante comme pays » se souvient l'avocat. De la P.M.E. française aux plus grands noms du C.A.C. 40 nombreuses ont été les entreprises à faire appel aux compétences du cabinet au cours des deux décennies, quel que soit par ailleurs le secteur d'activité. « De la lingerie fine au granit en passant par la pharmacie, les instruments de musique, l'habillement, les hôpitaux clés en main ! L'implantation la plus compliquée a certainement été celle d'une entreprise du sud de la France, fabricant d'instruments de musique et distributeur en Asie des amplificateurs de marque Marshall. La société distribuait les guitares Fender en France avant de créer sa propre unité de fabrication de guitare en Chine ! Une très belle société, un dossier d'implantation complexe mais passionnant comme nous les aimons ! A Hong-Kong, nous avons implanté la Maison du chocolat, nous sommes également les avocats d'Eram, une société très présente dans la région, de marques moins connues dans les domaines de pointe, dans les carrières avec notamment un client qui est l'un des plus gros fournisseur de granit au monde. Avec des concessions depuis de nombreuses années en Chine, il fournit l'Europe entière en pavés ! » précise Eric Jean Thomas. En 2015, T.M.A. a permis au groupe chinois Fosun, côté à la bourse de Hong-Kong, d'acquiescer le F.C. Sochaux, club mythique de football français. Depuis sa création, T.M.A. s'implique également dans de nombreuses œuvres caritatives « nous avons mis en place une bourse juridique et de français en collaboration avec les services culturels du consulat général. C'est important pour nous de nous impliquer dans des événements français. Par ailleurs, mon associé Eric Mayer s'occupe beaucoup du fond d'entraide pour les Français en difficulté à Hong-Kong. Nous sommes avocats d'affaires mais nous ne pouvons pas toujours être intéressés par la dimension financière. A Hong-Kong l'argent est omniprésent, tout le monde le sait, donc ça fait plaisir de temps en temps d'avoir des activités qui sont déconnectées de cet aspect financier. »



Convivialité, vins et produits français d'une rare qualité au menu des 20 ans de T.M.A.